



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1165

16 décembre 2025

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de Terre):**
– **Proposition d'adoption par correspondance de 2 projets de nouvelle Recommandation UIT-R et d'un projet de Recommandation UIT-R révisée**

À sa réunion tenue du 1 au 2 décembre 2025, la Commission d'études 5 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption de 2 projets de nouvelle Recommandation UIT-R et d'un projet de Recommandation UIT-R révisée conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 (Procédure d'adoption par une Commission d'études par correspondance). Les titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 16 février 2026. Si, au cours de cette période, aucun État Membre ne soulève d'objection, la procédure d'approbation par voie de consultation, prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 sera engagée.

Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption des projets de Recommandation est prié d'informer le Directeur et la Présidence de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <https://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: Titres et résumés des projets de Recommandation

Documents: Documents 5/85(Rév.1), 5/86(Rév.1) et 5/106(Rév.1)

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:
<https://www.itu.int/md/R23-SG05-C/en>.

Annexe

Titres et résumés des projets de Recommandation

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[IMT-2020.UNWANT.BS]

Doc. 5/85(Rév.1)

Caractéristiques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT évoluées

Cette Recommandation donne les caractéristiques génériques des rayonnements non désirés des stations de base utilisant les interfaces radioélectriques de Terre des IMT-2020 et fonctionnant à des fréquences comprises dans les bandes identifiées pour les IMT, sur la base de documents soumis à l'UIT par des organisations extérieures.

Ces caractéristiques des rayonnements non désirés pourraient être utilisées par les administrations pour garantir la compatibilité intra-système entre les réseaux de Terre IMT-2020, sous réserve de la conformité au Règlement des radiocommunications.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[IMT-2020.UNWANT.MS]

Doc. 5/86(Rév.1)

Caractéristiques des rayonnements non désirés des stations mobiles utilisant les technologies d'interface radioélectrique de Terre des IMT-2020

Cette Recommandation donne les caractéristiques des rayonnements non désirés des stations mobiles (équipements d'utilisateur) utilisant des interfaces radioélectriques de la composante de Terre des IMT-2020 et fonctionnant à des fréquences comprises dans les bandes identifiées pour les IMT, sur la base de documents soumis à l'UIT par des organisations extérieures.

Ces caractéristiques des rayonnements non désirés pourraient être utilisées par les administrations pour garantir la compatibilité intra-système entre les réseaux de Terre IMT-2020, sous réserve de la conformité au Règlement des radiocommunications.

Ces caractéristiques pourraient être considérées comme une base technique commune pour la circulation mondiale des terminaux IMT-2020 et pourraient également fournir des orientations aux administrations pour l'élaboration de réglementations au niveau national.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.585-9

Doc. 5/106(Rév.1)

Assignations et utilisation des identités dans le service mobile maritime

Cette révision présente un format d'identité supplémentaire à 12 caractères pour les dispositifs utilisant des identités maritimes libres, c'est-à-dire AIS-SART, MOB et RLS-AIS. Compte tenu du nombre croissant de ces dispositifs, les ressources d'identification initiale à deux chiffres du fabricant qui font partie de l'identité à 9 chiffres du dispositif sont épuisées. Par conséquent, un MPP d'informations supplémentaires d'identification du dispositif est intégré à l'identité à 9 chiffres pour créer une identité maritime à 12 caractères dans le format suivant:

9₁7₂T₃X₄X₅M₆P₇P₈Y₉Y₁₀Y₁₁Y₁₂

où T₃ = le type de dispositif; X₄X₅ = le numéro d'identification du fabricant compris entre 01 et 99; M₆ = le caractère alphanumérique de suffixe d'identificateur supplémentaire du fabricant; P₇P₈ = le caractère alphanumérique de préfixe de numéro de séquence supplémentaire et; Y₉Y₁₀Y₁₁Y₁₂ = le numéro d'ordre compris entre 0000 et 9999. Les révisions proposées comprennent également des révisions d'ordre rédactionnel visant à améliorer la clarté de cette Recommandation.